

CONVOCATION

Assemblée générale extraordinaire

Date et horaires : Samedi 14 avril 2018 de 14h à 15h

Lieu : Maison Départementale des Sports Nelson MANDELA, Zac Pierresvives, 66 Esplanade de l'Égalité 34 000 MONTPELLIER

13h45 - 14h00 : Vérification des présents et des pouvoirs

Ordre du jour :

- Mot d'introduction par Mme la Présidente de Femix'Sports
- Présentation des nouveaux statuts de l'association et vote des statuts

CONVOCATION
Assemblée générale ordinaire

Date et horaires : Samedi 14 Avril 2018 de 15h30 à 18h

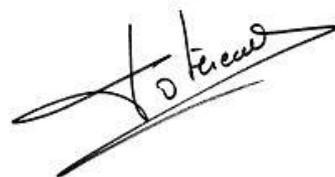
Lieu : Maison Départementale des Sports Nelson MANDELA, Zac Pierresvives, 66 Esplanade de l'Egalité 34 000 MONTPELLIER

15h15 - 15h30 : Vérification des présents et des pouvoirs

Ordre du jour :

- Accueil par le président de Femix Occitanie
- Ouverture de l'AG par la présidente de Femix'Sports
- Adoption des procès-verbaux de l'AGE et de l'AGO du 28 avril 2017
- Présentation du bilan moral 2017 - Marie-Françoise POTEREAU, présidente
- Présentation du bilan d'activité 2017 - Nathalie JANVIER, secrétaire générale
- Présentation et vote du bilan financier 2017 - Yves PARET, trésorier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Quitus de gestion
- Présentation du budget prévisionnel 2018 - Yves PARET, trésorier
- Orientations et perspectives
- Questions diverses
- Pot de l'amitié

Marie Françoise POTEREAU
Présidente



POUVOIR

Je soussigné(e) :

Donne par la présente POUVOIR à : M / Mme
à effet de me représenter aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de
l'association FEMIX'SPORTS qui se tiendront le 14 avril 2018, pour prendre en mon nom toutes
les décisions nécessaires.

Rappel : chaque adhérent ne peut disposer que de 3 pouvoirs.

À renvoyer avant le mardi 10 avril 2018 soit :

- Par courriel à Pauline DEBERGHES : pauline.deberghes@femixsports.fr
- Par voie postale à l'adresse suivante :

Association Femix'Sports
Stade de France - Porte T
93210 St Denis

- Ou le samedi 14 avril 2018 directement à la personne qui vous représente, le jour de
l'AG

Signature obligatoire